



Favoriser l'engagement volontaire de ses employés : un geste en faveur de la société, des travailleurs et des entreprises elles-mêmes.

Désireuse de m'engager concrètement dans les organes décisionnels des institutions qui accueillent mes enfants, je suis récemment entrée dans le PO de leur école. Pas facile de se lancer, et pourtant... Je me suis vite rendue compte que j'avais développé de nombreuses compétences bien utiles grâce à mon parcours de bénévole chez Les Scouts. Pour n'en citer que deux : la capacité à travailler en équipe et à gérer des projets. La preuve qu'avoir une ligne « bénévole chez Les Scouts » sur son CV, ça fait souvent mouche dans un entretien. Coïncidence ? Je ne crois pas...

Le volontariat, une plus-value économique et sociologique

En 2019, la Fondation Roi Baudouin a mené une enquête¹ sur le volontariat en Belgique dont les résultats sont édifiants.

D'abord par l'importance du « phénomène » sur la scène nationale. En effet, en 2019, **736 000 volontaires** étaient recensés, soit 8% de la population. Sachant qu'en moyenne, un volontaire consacre annuellement 200 heures à son engagement (600 heures dans le cas du scoutisme), ce sont quelques **143 millions d'heures de travail** qui sont « offertes » chaque année à la société...

Mais également au regard des bienfaits qu'apporte la pratique du volontariat : « Pour les volontaires eux-mêmes, leur engagement leur procure une foule d'avantages en termes de **contacts sociaux**, de **connaissances et de compétences professionnelles**, de **bien-être personnel** et de **confiance en soi**. »²

Enfin, rappelons que de nombreux secteurs essentiels à la société (mouvements de jeunesse, organisations sportives, culturelles...) **seraient mis à mal ou n'existeraient simplement pas sans les bénévoles qui s'y impliquent**, soit 12 500 personnes dans le cas de la Fédération des Scouts... Or en Belgique, le scoutisme est largement reconnu comme une école de vie.

Pourquoi faciliter l'engagement volontaire dans une entreprise ? L'exemple des bénévoles scouts

Comme le démontre l'enquête de la FRB, la pratique du volontariat est une source d'épanouissement personnel. **Faciliter les activités bénévoles des employés est donc une façon de contribuer à leur bien-être personnel, ce qui ne manquera pas de se répercuter sur leur bien-être professionnel.**

Il s'agit par ailleurs d'un **avantage extra-légal** qui concourt à l'attractivité de l'entreprise, ainsi qu'à sa **reconnaissance publique en tant qu'entreprise soucieuse d'avoir un impact positif concret sur la société.**

À l'heure de la « Grande Démission³ », ces arguments revêtent une importance toute particulière. En effet, comme l'explique le sociologue Marc Zune au micro de la RTBF, ce phénomène s'explique par :

¹ <https://media.kbs-frb.be/fr/media/7736/Le%20volontariat%20en%20Belgique.pdf>

² *Ibid.*

³ Phénomène américain qui désigne les vagues massives de démissions.



« (...) une demande de plus en plus appuyée – chez les travailleurs à capitaux culturels élevés – de voir leur entreprise plus en adéquation avec leurs valeurs. (...) Aujourd’hui, on a de nouvelles demandes : au niveau des valeurs, au niveau du partage vie professionnelle – vie privée, qui je suis ? Comment je peux m’exprimer moi en tant qu’être singulier ?⁴ »

La réponse à ces questions pourrait se trouver, en partie du moins, dans le soutien que les entreprises apportent aux projets personnels de leurs employés, et notamment à leur engagement volontaire.

Enfin, au regard des compétences développées dans le cadre d’un engagement volontaire, la contrepartie est réelle pour les entreprises. Chez Les Scouts, par exemple, il a été démontré que les **volontaires assimileront des soft skills nombreuses, variées et particulièrement intéressantes dans le cadre professionnel** :

- capacité à travailler en équipe et leadership ;
- compétences en gestion de projet ;
- ouverture d’esprit et intelligence émotionnelle ;
- créativité, notamment dans la recherche de solutions ;
- ...

Engager un (ex) bénévoles scout, c’est donc la promesse de compter dans son équipe un employé doté de qualités indispensables à toute pratique professionnelle.

S’inspirer de mécanismes existants

Mais finalement, volontariat et carrière professionnelle, est-ce vraiment compatible ?

Oui. Certains pays y apportent d’ailleurs des solutions structurelles. C’est le cas notamment du **Canada avec le « congé pour bénévolat »⁵** ou encore de la **France et de son « congé engagement »⁶**.

En Belgique, il n’existe pas encore de législation à ce sujet, mais des entreprises ouvrent la voie. C’est le cas de *Protime*, qui permet à ses employés de consacrer annuellement une journée de travail à leur engagement bénévole. *Protime* a ainsi « offert » environ 1500 heures de volontariat à la société tout en accordant un avantage extra-légal non négligeable à ses employés.

Si les initiatives visant à soutenir la pratique du volontariat sont encore timides, elles existent bel et bien et tendent à prouver qu’elles sont à la fois faisables et utiles.

Pourquoi ne pas rejoindre ce mouvement ?!

Christelle Alexandre, présidente de la Fédération Les Scouts Baden-Powell de Belgique

⁴ <https://www.rtb.be/article/la-grande-demission-pourquoi-ils-decident-de-tout-plaquer-11084847>

⁵ Une journée rémunérée et non fractionnable par an.

⁶ Le format de ce congé peut varier en fonction de l’accord d’entreprise, mais le dispositif de base prévoit 6 jours par an non-indemnisés pour un nombre d’employés déterminé en fonction de la taille de l’entreprise.